

Etre étudiant.e à l'université



Les régimes d'inscription

- ✓ Le **contrôle continu** est un régime d'inscription accessible à tous mais obligatoire pour les étudiant.e.s boursier.ère.s
 - Il donne accès aux cours magistraux et aux travaux dirigés
 - Les évaluations se font tout au long du semestre
- ✓ Le **contrôle terminal** donne accès aux seuls cours magistraux.
 - Il est choisi par des étudiants (salariés, service civique ...) qui ne peuvent dégager un nombre d'heures hebdomadaires suffisant pour suivre à la fois les CM et les TD
 - Il est aussi parfois choisi par les étudiant.e.s qui redoublent une année ou une matière

La formation en distanciel

réservée aux étudiant.e.s en contrôle terminal

- ✓ Les deux parcours de la mention Psychologie peuvent être suivis en distanciel
- ✓ Les étudiant.e.s inscrit.e.s en contrôle terminal peuvent, après leur inscription pédagogique, s'inscrire au **SED** (Service d'Enseignement à Distance) de l'UT2J
- ✓ La formation est **identique** à celle proposée en présentiel → même UE et même évaluations
- ✓ Ces étudiant.e.s bénéficient de **ressources spécifiques supplémentaires** : photocopies de cours, regroupements en distanciel ou présentiel avec des enseignants, ressources en ligne ...
- ✓ Ils ont également accès à l'ensemble des ressources mises en ligne par les équipes pédagogiques pour les étudiant.e.s du présentiel



Savoir à qui s'adresser

- ✓ Le **service de la scolarité de l'UFR** vous renseigne tout au long de l'année sur les questions administratives (inscriptions, examens, ...)
- ✓ Les **responsables d'UE** et **enseignants** répondent aux questions pédagogiques liées aux contenus des enseignements. Pour les questions relatives à vos options et LV, adressez-vous à l'UFR concernée.
- ✓ Le **SCUIOP-IP** est le service d'information, orientation et aide à l'insertion de l'UT2J
- ✓ Le **SIMMPS** assure l'accueil des étudiant.e.s (médecins, infirmières, psychologues) et des actions de prévention/promotion de la santé
- ✓ Le **CIAM** et le **SUAPS** proposent respectivement des activités culturelles et sportives

Le charte du contrôle des connaissances

- ✓ Cette charte fixe les **règles** (droits et obligations) de tous les acteurs de l'université y compris les étudiants
- ✓ Y sont présentées les règles de scolarité en lien avec le **code de l'éducation** : régime d'inscription, assiduité, règles de validation de l'année universitaire, informations sur les procédures relatives aux bourses et affaires sociales, aux publics spécifiques, etc.
- ✓ Elle décline également la **réglementation relative aux examens** : organisation, recours, procédure en cas d'absence ...

